

Fiche technique de commercialisation de cobalt artisanal en République Démocratique du Congo

Les paiements

1

Carte de négociant

Qui paie ?	Négociants
Percepteur	DRLU
Montant	1 500 \$ USD
Document émis	Carte de négociant
Périodicité	Annuelle

2

Taxe d'ouverture d'un dépôt d'achat et de vente des substances minérales issues de l'exploitation artisanale

Qui paie ?	Tenancier de dépôt des minerais d'exploitation artisanale
Percepteur	DRLU (Pour le compte de la province)
Montant	6 000 \$ USD
Document émis	Bordereau et note de perception, l'attestation de paiement et quittance
Périodicité	Une fois

3

Redevance mensuelle sur l'achat de produits miniers marchands

Qui paie ?	Dépôt négociant
Percepteur	DRLU (pour le compte de la province)
Montant	1 500 \$ USD
Document émis	Bordereau/Note de perception, l'attestation de paiement et quittance
Périodicité	Mensuelle

4

Taxe sur le transport intersite

Qui paie ?	Tenancier de Dépôt des minerais d'exploitation artisanale
Percepteur	DRLU
Montant	100 \$ USD par camion de 40 tonnes et par course
Document émis	Bordereau + Note de perception, l'attestation de paiement et quittance
Périodicité	Ponctuelle

Basé legale pour les paiements

1

Carte de négociant

Article 117 de la Loi n° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018.

Art 537 du Décret n°038/2003 portant Règlement minier tel que Modifié par le Décret n° 18/024 du 08 Juin 2018.

Arrêté provincial N°2021/GOUV/P.LBA/019 du 17/03/2021 modifiant et complétant l'arrêté provincial N°220/GOUV/P.LBA/O47 du 31/07/2020 fixant les taux et la périodicité de paiement des taxes, droits et redevances provinciales à percevoir à l'initiative du Ministère Provincial des Mines (annexe).

Edit provincial N° 017 du 30 Novembre 2020 modifiant et complétant l'édit N°008 du 19/07/2017 portant nomenclature des impôts, taxes, droits et autres redevances dûs à la Province du Lualaba.

2

Taxe d'ouverture d'un dépôt d'achat et de vente des substances minérales issues de l'exploitation artisanale

Arrêté provincial N°2021/GOUV/P.LBA/019 du 17/03/2021 modifiant et complétant l'arrêté provincial N°220/GOUV/P.LBA/O47 du 31/07/2020 fixant les taux et la périodicité de paiement des taxes, droits et redevances provinciales à percevoir à l'initiative du Ministère Provincial des Mines (annexe).

Edit provincial N° 017 du 30 Novembre 2020 modifiant et complétant l'édit N°008 du 19/07/2017 portant nomenclature des impôts, taxes, droits et autres redevances dûs à la Province du Lualaba.

3

Redevance mensuelle sur l'achat de produits miniers marchands

Arrêté provincial N°2021/GOUV/P.LBA/019 du 17/03/2021 modifiant et complétant l'arrêté provincial N°220/GOUV/P.LBA/O47 du 31/07/2020 fixant les taux et la périodicité de paiement des taxes, droits et redevances provinciales à percevoir à l'initiative du Ministère Provincial des Mines (annexe).

Edit provincial N° 017 du 30 Novembre 2020 modifiant et complétant l'édit N°008 du 19/07/2017 portant nomenclature des impôts, taxes, droits et autres redevances dûs à la Province du Lualaba.

4

Taxe sur le transport : intersites

Ordonnance loi N18/004 du 03 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la province ainsi que les modalités de leur répartition telle que modifiée et complétée à ce jour.

Edit provincial N° 017 du 30 Novembre 2020 modifiant et complétant l'édit N°008 du 19/07/2017 portant nomenclature des impôts, taxes, droits et autres redevances dûs à la Province du Lualaba.

Art 542 ter du Décret n°038/2003 portant Règlement minier tel que Modifié par le Décret n° 18/024 DU 08 Juin 2018.

Arrêté provincial N°2021/GOUV/P.LBA/019 du 17/03/2021 modifiant et complétant l'arrêté provincial N°220/GOUV/P.LBA/O47 du 31/07/2020 fixant les taux et la périodicité de paiement des taxes, droits et redevances provinciales à percevoir à l'initiative du Ministère Provincial des Mines (annexe).

Acronymes

DRLU

Direction de Recettes du Lualaba